

# REMUNERATION MENSUELLE DE L'APPRENTI EN BTS TOURISME

SMIC 1 393,82 €      01/12/11      AIDE FORFAITAIRE ANNUELLE      1 829 €  
Calcul sur une base horaire de 35h

Age	18 à 20 ans			21 à 25 ans		
	%	Montant initial	Montant final après déduction aide	%	Montant initial	Montant final après déduction aide
Année BTS						
1ère année	41%	571 €	419 €	53%	739 €	586 €
2ème année	49%	683 €	531 €	61%	850 €	698 €

## Charges patronale et salariales :

Entreprise moins 11 salariés    Exonération totale des charges à l'exception de l'indemnité pour les accidents du travail et de la retraite complémentaire

Entreprise 11 salariés et +    Exonération totale des charges à l'exception de l'indemnité pour les accidents du travail et de la retraite complémentaire ainsi que la FNAL et éventuellement la charge transport.